

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)

2 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | ¹ www.sepi.gc.ca | (**f**) www.facebook.com/sepi.syndicat

ÉDITO | JOYEUSES FÊTES À TOUTES ET À TOUS!

Lorsque vous consulterez ce **TOPO**, le début du congé des fêtes sera à portée de la main, car il ne restera que 2 à 3 jours avant qu'il ne débute officiellement.

J'avais l'intention de vous rappeler les dossiers qui nous attendent au retour de ce long congé et de vous y préparer. Toutefois, avant même de penser à ce qui nous attend au retour de ce congé, l'important est plutôt de profiter pleinement de ce moment pour faire le vide et faire le plein d'énergie.

Profitez de ce moment pour vraiment décrocher et vous couper de tout ce qui peut avoir un lien avec votre travail. Les moyens de communication à votre disposition (courriels, textos e tutti quanti) devraient vous permettre de vous rapprocher de votre famille et de vos ami(e)s.

Surtout, n'apportez pas de travail à la maison en vous disant que si vous en avez le temps vous pourriez prendre de l'avance. On coupe les ponts avec tout ce qui peut avoir un lien avec le travail.

Faites ce que vous n'avez jamais le temps de faire ou tout simplement ne faites rien. Ah quel bonheur de se coucher le soir la tête vide et de se lever le matin en se demandant ce que nous allons faire de cette journée!

Amusez-vous, faites la fête et abusez des bonnes choses (modérément...), une fois n'est pas coutume.

Votre conseil d'administration et les employé(e)s du SEPÎ suivront, je l'espère eux aussi, ces douces recommandations afin de revenir en grande forme pour la nouvelle année qui s'annonce remplie de défis.

Au nom des membres du conseil d'administration, des employé(e)s du SEPÎ et en mon nom personnel, je vous souhaite un merveilleux congé des fêtes, un joyeux Noël et une bonne année 2018!

Serafino Fabrizi | serafino fabrizi@sepi.qc.ca



INFO | FORMATION OFFERTE À LA FAE

Vous savez garder votre sang froid, êtes une personne calme, rigoureuse, perspicace, capable de travailler en équipe en mode multifâches et vous aimez relever des défis? La **présidence des débats** est faite pour vous!

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) offrira à ses bureaux, les 1^{er} et 2 février prochains, une formation pour les personnes nouvellement intéressées par la présidence des débats. Il n'est pas nécessaire d'être une personne déléguée syndicale pour y assister et toute personne membre, indépendamment de son champ d'expérience ou de pratique, peut s'y inscrire. Une fois la formation de deux jours faite, vous pourriez être appelés à coprésider les instances du SEPÎ, suite à l'acceptation de votre candidature par les instances appropriées. Soyez sans crainte, nous avons le souci de jumeler une nouvelle personne avec une personne possédant plus d'expérience afin de faciliter et de soutenir les apprentissages et l'aisance de chacun.

Vous y avez un intérêt? Vous avez des questions concernant la formation offerte ou encore sur la présidence des débats et ses implications? C'est votre dernière chance! La période de réception des candidatures se terminera le mercredi 10 janvier, à 15h00. N'hésitez pas à communiquer avec moi par courriel à l'adresse suivante: annieprimeau@sepi.qc.ca ou encore par

téléphone au 514-645-4536, poste 216. Il me fera plaisir de répondre à vos questions!

> Annie Primeau | annieprimeau@ sepi.qc.ca



AGENDA

CONSEIL FÉDÉRATIF

>> Le mercredi 10 janvier 2018: réunion extraordinaire du conseil fédératif de la FAE au Centre de congrès Palace de Laval

CONGRÈS

>> Les 18 et 19 janvier 2018: Congrès extraordinaire de la FAE



SOUPER DE NOËL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

Le souper de Noël des personnes déléguées a eu lieu le 7 décembre dernier. Comme toujours, l'équipe du SEPÎ est fière de pouvoir compter sur des personnes déléguées aussi engagées et mobilisées. Si vous avez la chance d'avoir une personne déléguée dans votre école, pensez à la remercier pour tout le temps qu'elle consacre à vous aider, vous défendre et à vous informer. À tous et à toutes de joyeuses fêtes et une bonne année 2018!

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca



INFO

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ENCADREMENT DES STAGIAIRES

Nous effectuons un rappel de certains éléments qui ont fait l'objet de questions de la part des enseignant(e)s:

- La participation d'un(e) enseignant(e) à l'encadrement d'un(e) stagiaire se fait sur **une base volontaire**;
- Le fait qu'une commission scolaire ou qu'une école reçoive un(e) stagiaire ne doit pas avoir pour effet de diminuer l'effectif enseignant ou d'augmenter la tâche des enseignant(e)s qui ne participent pas à l'encadrement. De plus, un(e) stagiaire ne peut être appelé(e) à faire de la suppléance;
- Dans le cas où la direction de l'école s'objecte à l'accueil d'un(e) stagiaire par un(e) enseignant(e), elle doit donner par écrit les motifs de son refus;
- L'enseignant(e) associé(e) pourra utiliser les sommes disponibles à son dossier à titre de compensation pour se procurer du matériel pédagogique;

- Les montants remis à l'enseignant(e) demeurent à son dossier et sont **cumulatifs d'une année à l'autre**. Au moment de sa retraite ou de l'inactivité de son dossier pour une période supérieure à trois ans [sans solde, prêt de services, etc.], le solde non utilisé est transféré au budget de perfectionnement de l'école concernée.

Nous vous rappelons que l'ensemble de ces dispositions ont fait l'objet d'une entente entre la CSPÎ et le SEPÎ dans le cadre de l'Entente locale. Vous pouvez consulter les dispositions dans leur intégralité sur notre site Web, au www.sepi.qc.ca, sous l'onglet Dossiers — Stages / Stagiaires.

Si un quelconque problème surgit quant à l'application des différentes dispositions faisant l'objet de l'entente, communiquez avec moi au 514-645-4536, poste 205.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca



ÉCHO DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU 7 DÉCEMBRE

ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2017

Pierre-Luc Gagnon et Aline Désormeaux (Désormeaux Patenaude inc.) font la présentation des états finan-

ciers. Les personnes déléguées reçoivent les états financiers et adoptent la recommandation.

NOMINATION DE LA FIRME COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2018-2019

Pierre-Luc Gagnon propose de nommer la firme comptable Désormeaux Patenaude inc. pour effectuer la vérification comptable en 2018-2019. Les personnes déléguées adoptent la recommandation.

ÉLECTION AU COMITÉ HÉROS

Les personnes déléguées adoptent la candidature de Marie-Christine Grenier.

OPÉRATION COMPOSITION DE LA CLASSE

Serafino Fabrizi fait le point sur la situation. Il informe que le dossier sera entendu en arbitrage «accéléré», par l'arbitre en chef du Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation, Me Ménard. L'audience débutera en février prochain. Les audiences vont s'étendre jusqu'au mois de mai.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

ASSURANCES COLLECTIVES

CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT EN VIGUEUR LE 1ER JANVIER 2018

Contrat 9995 - Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

RÉSUMÉ DES TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS 1

GARANTIES D'ASSURANCE	TAUX AU 01-01-2017	TAUX DE RENOUVELLEMENT AU 01-01-2018 ²				VARIATION
Vie de base de l'adhérent - 1er 10000\$ obligatoire avec droit de retrait (selon le montant d'assurance)						
- 10 000\$	0,42\$	0,31\$			24.297	
- 25 000\$	1,05\$	0,78\$			- 26,2%	
Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge - Facultative (par famille)	0,70\$	0,53\$			- 24,3%	
Vie additionnelle de la personne		HOMME		FEMME		
adhérente ou de la personne conjointe (par 1000\$ d'assurance)		Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse	
- Moins de 30 ans		0,020\$	0,034\$	0,008\$	0,017\$	
- 30 à 34 ans		0,020\$	0,034\$	0,008\$	0,017\$]
- 35 à 39 ans		0,028\$	0,039\$	0,013\$	0,017\$	_
- 40 à 44 ans		0,041\$	0,064\$	0,017\$	0,026\$	0%
- 45 à 49 ans		0,068\$	0,106\$	0,026\$	0,043\$	
- 50 à 54 ans		0,111\$	0,167\$	0,064\$	0,095\$	
- 55 à 59 ans		0,180\$	0,274\$	0,095\$	0,146\$	
- 60 à 64 ans		0,334\$	0,437\$	0,146\$	0,223\$	
- 65 à 69 ans		0,473\$	0,618\$	0,206\$	0,316\$	_
- 70 à 74 ans		0,588\$	0,770\$	0,257\$	0,392\$	-
- 75 ans et plus		1,268\$	1,659\$	0,553\$	0,846\$	
Salaire de longue durée - Obligatoire (en % du salaire annuel)	0,881%	0,908%			+ 3,1%	
Assurance maladie - Obligatoire						
- Maladie 1						
Individuelle	35,79\$	36,59\$				
Monoparentale	52,26\$	53,44\$			+ 2,2%	
Familiale	86,09\$	88,02\$				
- Maladie 2						
Individuelle	47,88\$		48,95\$			_
Monoparentale	72,19\$	73,80\$			+ 2,2%	
Familiale	117,10\$	119,73\$				
- Maladie 3						
Individuelle	63,42\$	64,84\$				
Monoparentale	95,39\$	97,53\$			+ 2,2%	
Familiale	152,06\$	155,47\$			1	

La taxe de vente du Québec de 9% doit être ajoutée à ces primes. La prime payable par la personne adhérente correspond à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la contribution de l'employeur.

² Il y a un congé de primes partiel applicable au régime d'assurance vie de l'adhérent, d'assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge, d'assurance salaire de longue durée et au régime d'assurance maladie, et ce, pour toute l'année.

INFO | BUDGETS DES COMITÉS LOCAUX DE PERFECTIONNEMENT

Voici, pour chacune des écoles, le budget total disponible pour le comité local de perfectionnement (CLP). Il est important de se rappeler que le CLP ne défraie pas:

- l'implantation des nouveaux programmes;
- les nouvelles méthodes de mesure d'évaluation;
- l'éducation interculturelle;
- l'utilisation de l'informatique;
- la libération pour temps de correction individuelle ou collective ou les activités étudiantes;
- la présence à divers comités;
- la supervision de stage.

ÉTABLISSEMENT	TOTAL
Adélard-Desrosiers	7989\$
Albatros	1 689\$
Alphonse-Pesant	7 5 5 0 \$
Cardinal-Léger	4572\$
Chénier	5167\$
De la Belle-Rive	5220\$
De la Fraternité	5167\$
Denise-Pelletier	4936\$
Des Roseraies	5012\$
Félix-Leclerc	4883\$
Fernand-Gauthier	5264\$
François-La Bernarde	5215\$
Gabrielle-Roy	8064\$
Jacques-Rousseau	7754\$
Jean-Nicolet	8193\$
Jules-Verne	10341\$
La Dauversière	8766\$
Lambert-Closse	9050\$
Le Carignan	7807\$
Marc-Aurèle-Fortin	6849\$
Marc-Laflamme / Le Prélude	4626\$
Montmartre	3614\$
Notre-Dame	5194\$
Notre-Dame-de-Fatima	5686\$
Pierre-de-Coubertin	3796\$

ÉTABLISSEMENT	TOTAL
Pie-XII	6254\$
René-Guénette	9334\$
Sainte-Colette	6693\$
Sainte-Germaine-Cousin	5038\$
Sainte-Gertrude	6281\$
Sainte-Marguerite-Bourgeoys	4053\$
Saint-Joseph	4829\$
Saint-Marcel	3614\$
Saint-Octave	3924\$
Saint-Rémi	8 6 5 9 \$
Saint-Vincent-Marie	9232\$
Simone-Desjardins, pavillon Gouin	9103\$
Victor-Lavigne	8193\$
Wilfrid-Bastien	8846\$
Wilfrid-Pelletier	10841\$
Le Tournesol	5531\$
Sec. Anjou	13501\$
Sec. Antoine-de-St-Exupéry	18235\$
Sec. Calixa-Lavallée	15032\$
Sec. Daniel-Johnson	6977\$
Sec. Guy-Vanier	811\$
Sec. Henri-Bourassa	17250\$
Sec. Jean-Grou	9001\$
Sec. La Passerelle	4878\$
Sec. Pointe-aux-Trembles	11171\$
Amos	655\$
Centre Anjou - FGA	1777\$
Centre Anjou - FP	1 307 \$
Centre Antoine-de-St-Exupéry - FGA	1 621 \$
Centre Antoine-de-St-Exupéry - FP	3063\$
Centre Calixa-Lavallée	5309\$
Centre Daniel-Johnson	3640\$
Centre des métiers de l'acier	2307\$
Centre Ferland	1932\$
Centre Louis-Fréchette	2784\$
Centre Paul-Gratton	2344\$

■ Chantal Poulin | chantalpoulin@sepi.qc.ca

Le TOPO est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Tiré à 2600 exemplaires, le TOPO est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) 745, 15° Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9

> Tél.: 514-645-4536 | Téléc.: 514-645-6951 Par courriel: topo@sepi.qc.ca